



## Lieu de la compétition

Gymnases Guy Meunier et Corneille  
2 rue Jules Ladoumègue  
37000 TOURS

## 1. Catégories et tableaux

1.1. Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses et à tous les joueurs de la Ligue du Centre Val de Loire, ainsi que des Ligues limitrophes, des catégories Minibad, Poussin, Benjamin, Minime et Cadet, et respectant les conditions de classement suivantes :

- Minibad / poussin : sans conditions de classement
- Benjamin : R6 maxi
- Minime : P12 mini, R4 maxi
- Cadet : P12 mini, R4 maxi

1.2. Le surclassement est autorisé.

1.3. En cas de surnombre, priorité d'inscription est donnée aux joueurs de la Ligue Centre Val de Loire.

1.4. Pour chaque catégorie d'âge, et dans la mesure du possible, des divisions TOP A et TOP B sont créées.

1.5. Les joueurs doivent être licenciés FFBA, et autorisés à jouer en compétition.

1.6. Le tournoi se joue uniquement en simple, dans toutes les catégories d'âge.

1.7. Dans toutes les catégories d'âge, les phases préliminaires des tableaux sont jouées en poules.

## 2. Horaires

2.1. Le tournoi commence à 10 h, et se termine à 21 h.

2.2. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match (30 mn pour les matchs de la première tranche horaire). Chaque joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter pendant la compétition doit le signaler à la table de marque et obtenir l'autorisation du Juge-Arbitre.

2.3. Un temps dit « d'échauffement » de 3 minutes est accordé avant chaque match, à partir de l'appel du match. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-arbitre.

2.4. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes.

## 3. Arbitrage & Juge-Arbitrage

3.1. Le Juge-Arbitre Principal est Gildas PERCIER.

3.2. Les matchs sont auto-arbitrés ; l'organisation essayant de faire arbitrer les finales.

3.3. Pour les Minibads et Poussins, une personne peut être présente sur le terrain pour aider au score et au positionnement des joueurs.

3.4. Les éventuelles règles de let dans la salle sont précisées par le Juge-Arbitre avant le début des matchs.

3.5. **Pour toutes les catégories d'âge, le coaching est interdit, sauf pendant les pauses à 11 et entre les sets.**

## TRJ 2 – SAMEDI 19 JANVIER 2019 – REGLEMENT PARTICULIER

### 4. Inscriptions

- 4.1. Les inscriptions sont faites sur le formulaire d'inscription joint, et sont envoyées **exclusivement** par e-mail à : Jonathan Malinge [tours.bad@laposte.net](mailto:tours.bad@laposte.net) tél :06 69 35 98 22
- 4.2. **La date limite d'inscription est le mercredi 9 janvier 2019** (date de réception par e-mail de la feuille d'inscription). Le tirage au sort des tableaux est fait le vendredi 11 janvier 2019.
- 4.3. Les droits d'inscription sont de 10 €. Il est demandé de privilégier les inscriptions groupées afin d'en faciliter la gestion.
- 4.4. Les joueuses et joueurs en surnombre, ou inscrits trop tardivement, sont placés en liste d'attente
- 4.5. En cas de forfait après le tirage au sort, le joueur doit prévenir le CEST (Jonathan Malinge) de sa non-participation, et adresser au Juge-Arbitre de la compétition (jusqu'au dernier jour du tournoi) les pièces justificatives de son forfait. Après le tournoi, il a 5 jours pour transmettre ces éléments à la Ligue du Centre de Badminton : 6 bis, rue des Urbets – BP 30064 – 18 002 BOURGES Cedex ou [secretariat@badmintoncvl.fr](mailto:secretariat@badmintoncvl.fr) L'organisateur se réserve le droit de rembourser ou non les frais d'inscriptions lorsque le forfait a été annoncé après le tirage au sort.
- 4.6. Le paiement est à effectuer par virement (cf RIB ci-dessous) lors de l'envoi des inscriptions (paiement à prioriser) ou bien le jour même par chèque libellé à l'ordre du CEST Badminton.

BP VAL DE FRANCE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).		
CEST SECTION BADMINTON		Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.		
20 RUE DU REMPART 37000 TOURS		This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1870 7006 1000 1196 8343 110		BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRPPVER		
Code Banque 18707	Code Guichet 00610	N° du compte 00119683431	Clé RIB 10	Domiciliation/Paying Bank BPVF TOURS JEAN JAURES

### 5. Volants

- 5.1. La compétition se joue en volants plume dans toutes les catégories d'âge, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, c'est le volant officiel qui est utilisé. Le volant officiel (RSL 4) est en vente à raison de 20 € la boîte.
- 5.2. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

### 6. Divers

- 6.1. Les joueurs doivent se faire pointer dès leur arrivée dans la salle.
- 6.2. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, les coachs, les organisateurs, les officiels.
- 6.3. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, d'accident ou autre dommage.
- 6.4. Droit à l'image : Chaque joueur, coach, accompagnateur autorise expressément les organisateurs du TRJ, ainsi que leurs partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à ce tournoi, y compris sur les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- 6.5. Tout joueur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.